

Décision

Générale

colonial

Décision n° 348 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 348

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 mars 1963

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro
31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour deux ans et pour compter du 15 mars 1963 (comme milicien de 2° classe) les miliciens dont les noms suivent : Issa Sultan Guelle, mle 2827, Dépôt de la Milice, Djibouti . Hassan Hersi Hassan, mle 2828, Dépôt de la Milice, Djibouti. Les contrats d'engagement sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de six mois à compter de la date d'incorporation.